



Commune de Cartigny

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 FEVRIER 2013

PROCES-VERBAL

Présent-e-s :	S. Gisler, présidente, F. Bosshard Dériaz, J. Cocquio, P.-Y. Christen, Y. Cogne, I. Dubouloz, H. Duriaux, L. Loeffel, S. Moget, P.-A. Pignat, N. Pontinelli, J.-M. Schornoz
Assistent :	C. Zach, maire D. Bolle de Paoli, adjointe I. Walthert, adjointe S. Lörtscher, secrétaire
Excusé :	F. George
Procès-verbal :	C. Fournier

La Présidente ouvre la séance en souhaitant la bienvenue à toutes les personnes réunies ce soir autour de la table.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 21 janvier 2013

Le procès-verbal du 21 janvier 2013 est adopté à l'unanimité des membres présents du Conseil municipal.

2. Communications du bureau du Conseil municipal

- Le Bureau du CM n'a pas de communication à donner.

3. Communications du maire et des adjointes

Communications de Mme Bolle de Paoli :

- Mme Bolle de Paoli annonce avoir eu une séance du Couffin : grâce à l'arrivée de Bernex dans cette structure, il est désormais possible de proposer des familles aux parents de Cartigny. Les demandes sont nombreuses et les roulements passablement fréquents. La partie babysitting fonctionne également très bien.

Il a été décidé de créer en sus du Couffin un centre d'information à l'intention des parents de toutes communes de la Champagne, sous forme de plaquette, dans un premier temps, pour lister tout ce qui existe en termes de structures pour la petite enfance : jardins d'enfants, mamans de jour, cours pour les enfants, ludothèques, bibliothèques. Les parents pourraient sur cette base naviguer de commune en commune.

Cette séance fut aussi l'occasion de parler des problèmes des différents jardins d'enfants communaux avec l'entrée retardée des enfants à l'école. Il a été imaginé d'organiser des échanges pour que les enfants plus grands puissent aller un jour par semaine dans un jardin d'enfant dans lequel un « programme » serait éventuellement adapté à leur tranche d'âge. En effet, force est de constater que les petits de 2 ans demandent beaucoup plus d'attention que les grands de 4 ans. Cela présupposera un travail important en collaboration avec les jardinières d'enfants de toutes ces structures.

- Concernant l'éventuelle fusion des pompiers, Mme Bolle de Paoli a rencontré la Compagnie 18 lors de son assemblée générale. Elle a expliqué l'état de situation des différents travaux en cours avec Aire-la-Ville. Elle a insisté sur le fait que rien n'était encore décidé et que l'accord de la compagnie était nécessaire pour se lancer dans cette fusion. Il a été proposé aux pompiers une soirée d'information conjointe pour les deux compagnies le mercredi 5 juin à 19h30. M. Gisler, Chef de la sécurité, qui a déjà chapeauté la fusion d'autres compagnies, viendra à cette occasion répondre à toutes les interrogations des sapeurs, après une première partie d'explication du projet. Il serait bien qu'une délégation du Conseil municipal soit aussi présente à cette soirée d'information qui sera suivie d'un petit apéritif.

4. Propositions du maire et des adjointes

- Mme Zach se réfère au tout ménage annonçant la tenue d'une soirée de prévention contre les cambriolages le 28 février prochain dès 18h00 à Athenaz. Il s'agira d'une soirée commune à l'intention de toutes les communes de la Champagne. Les îlotiers de Lancy seront présents. La Mairie organisera les trajets pour les personnes dans l'impossibilité de se déplacer.
- Mme Bolle de Paoli se fait l'écho de M. George qui a eu l'idée de prévoir une visite guidée de la Tour de la Télévision lors de la sortie des aînés. L'idée, bien qu'excellente, ne peut malheureusement être retenue, dans la mesure où seuls des groupes de 25 personnes sont pris en charge dans ces visites guidées, ce qui impacterait le matin et l'après-midi.

Mme Bolle de Paoli suggère de garder cette idée pour les gens intéressés, éventuellement uniquement pour le Conseil municipal, sur un samedi matin, la disponibilité étant alors plus importante pour les organisateurs. Elle verra avec M. George comment arranger une telle visite un samedi matin, à l'automne prochain.

5. Rapports de commissions

- **Rapport de la commission des finances concernant les modalités de financement d'un crédit budgétaire supplémentaire correspondant à l'apport extraordinaire prévu à l'article 31 des statuts de la CAP**

La Présidente distribue ce rapport et en donne lecture.

Eu égard aux différents arguments invoqués, la commission des finances propose aux membres du CM de faire un apport unique de Frs. 127'740.-.

M. Cogne demande si cet apport sera à charge de l'exercice 2013.

Tout à fait, confirme la Présidente.

Le Conseil municipal décide, à l'unanimité de ses membres présents, de faire cet apport unique de Fr. 127'740.- sur l'exercice 2013. La délibération y relative sera votée lors du prochain CM.

- **Projet de plan d'extraction des gravières** : Faute d'avoir eu le temps de rédiger un rapport écrit, M. Cogne se propose, en l'état, de faire un rapport oral sur la dernière séance de la commission agriculture, environnement et aménagement, à laquelle M. Constant était présent, accompagné de deux administrateurs de Sasso et d'un représentant d'EcoTec. M. Constant avait en effet émis le désir de rencontrer les membres de la commission pour faire le point notamment sur les remarques formulées dans le rapport du 19 mars 2012 suite au nouveau projet de développement des gravières sur la région Bergerie-Breux. Il est important de relever dans ce contexte général que les remarques émises par le CM ont pour partie obtenu des réponses, parfois aussi peu satisfaisantes que la fois précédente, sauf que le projet suit son cours, avec une approche un peu différente : une seule entreprise, soit Sasso SA, se chargerait désormais d'exploiter cette gravière sur une zone d'exploitation un peu réduite (17-18 hectares) avec des mesures plus adaptées de régulation de la circulation et de protection du cheminement des enfants qui se rendent à l'école. Les camions ne traverseront plus les deux voies du chemin des Breux et du chemin des Curées, des voies d'accès différentes étant prévues à leur intention. Trois zones d'exploitation seront distinguées (ouest du chemin des Breux ; partie Genève du Chemin des Breux, côté est du chemin des Curées ; partie ouest du chemin des Curées, direction du Village) avec différents moyens d'accès. Tous ces éléments seront précisés dans un rapport écrit circonstancié qui sera distribué lors de la prochaine séance du CM.

M. Schornoz rappelle qu'une autre question avait été soulevée concernant le chemin des Breux, relative à la protection prévue par de simples chabourys, ce qui semblait un peu léger.

M. Cogne répond qu'il a été prévu que la gravière serait totalement clôturée et que les talus seraient suffisamment hauts pour protéger des nuisances (bruit et poussières). La profondeur de creuse a été relevée pour tenir compte des plus hautes eaux constatées sur les dix dernières années. M. Cogne n'a pas eu le sentiment, à la lecture de la réponse de M. Constant, que le projet était très différent de ce qui avait été présenté il y a une année de cela. L'élément important réside dans le fait que le projet repart de manière différente, pour tenir compte - partiellement en tout cas - des remarques formulées par le CM.

Quant à la durée, rien n'a été mentionné mais des détails seront sans doute donnés dans le nouveau rapport d'exploitation. En 2011, il avait été fait état d'un délai de 10 ans, sous réserve d'une durée plus ou moins longue en fonction des besoins.

La procédure suit donc son cours. Le CM sera appelé à se prononcer sur un nouveau rapport par le biais d'une délibération suite à une analyse étudiée et approfondie de tous les éléments.

Mme Bolle de Paoli ajoute que les exploitants proposent de créer une commission de suivi.

Qui sera, poursuit M. Cogne, habilitée à régler au fur et à mesure les problèmes qui pourraient survenir, l'objectif étant de ne pas avoir de problème à constater, pour permettre à l'exploitation de se dérouler dans le calme et la quiétude.

6. Délibération relative à l'annulation de la délibération du 20 février 2012

Délibération relative à l'annulation de la délibération du 20 février 2012 ouvrant un crédit d'engagement de F 170'000 destiné au financement de divers travaux de réfection sur routes communales

Vu la délibération votée le 20 février 2012 ouvrant un crédit d'engagement de F 170'000 destiné au financement de divers travaux de réfection du réseau routier communal,
vu le rapport de la commission des routes du 15 janvier 2013,

vu que ces travaux ne revêtent pas un caractère urgent,
vu la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition du Maire, le Conseil municipal

décide

par 11 voix, soit à l'unanimité de ses membres présents,

1. D'annuler la délibération votée par le Conseil municipal en date du 20 février 2012 relative à l'ouverture d'un crédit de F 170'000 destiné au financement de divers travaux de réfection sur les routes communales.

7. Propositions et questions

Rien.

Fin de la séance à 21h00.

La présidente :

La secrétaire :

Un-e conseiller-ère :

.....

.....

.....